LE LOGEMENT À BORDEAUX



PHILIPPE POUTOU







La spéculation immobilière et les augmentations de loyer qui sévissent à Bordeaux depuis deux décennies ont pris une ampleur phénoménale ces derniers mois. De fait, la Mairie de Bordeaux et la Métropole livrent de vieux immeubles et des espaces naturels à la cupidité de quelques promoteurs/investisseurs en s'appuyant sur le P.L.H. (1)

Symbole d'une pratique capitaliste sans vergogne, cette politique constitue une plaie pour une grande partie des habitant·e·s et porte la responsabilité de la dégradation de la qualité de vie des gens concernés. À Bordeaux :

- le nombre de sans-abris et de mal-logés augmente d'année en année ;
- plus de 10 000 logements sont toujours vacants (source INSEE, 2016);
- appartements insalubres et « passoires énergétiques » sont l'objet d'un recensement alarmant ;
- les délais pour obtenir un logement social sont désespérants ;
- les nouvelles implantations sont loin d'atteindre le taux légal de logements sociaux (2) ;
- l'insolente gentrification dénature plusieurs quartiers populaires (comme St Michel ou Ste Croix) ;
- la dérive de propriétaires, qui abusent de la plate-forme AirBnB (3) pour en faire un commerce très lucratif, pénalise des candidats locataires, les étudiant·e·s entre autres ;
- des constructions aussi débridées que précipitées surgissent, sans souci écologique ni durable, et des habitant·e·s constatent d'ores et déjà des malfaçons (Ginko, Bassins à flots, Bastide-Niel, St Jean-Belcier...);
- précaires, étudiant·e·s, ménages modestes sont repoussés vers la périphérie de l'agglomération, voire carrément hors métropole.

À noter que notre ville dite « bourgeoise » possède encore des quartiers « pauvres » (Belcier, Benauge, Claveau, Grand-Parc...), pour preuve le taux de 45% de ménages bordelais non assujettis à l'impôt sur le revenu.

⁽¹⁾ P.L.H.: Plan Local de l'Habitat, à ne pas confondre avec le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), mais les 2 sont étroitement liés.

⁽²⁾ À Bordeaux, selon l'INSEE, seulement 17,3 % des habitations étaient des logements sociaux en 2016. Même avec une estimation à 18% fin 2019, la ville est encore loin des 25% exigés par la loi SRU.

⁽³⁾ Actuellement (chiffres de décembre 2018), 3 000 chambres et plus de 11 000 appartements entiers sont loués à Bordeaux via AirBnB , dont 4 000 aux mains de professionnels.

DES MESURES URGENTES S'IMPOSENT

- 1. LE DROIT AU LOGEMENT EST INSCRIT DANS LA LOI (1), EXIGEONS SON APPLICATION!
- 2. EN FINIR AVEC L'INSALUBRITÉ ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
- 3. STOP AUX POLITIQUES OPAQUES DE L'HABITAT ET DU FONCIER
 - Réquisitionnons les bâtiments municipaux vides et les logements laissés vacants.
 - Exigeons le relogement décent et adapté de toute famille et personne mal-logée ou sans logis.
 - Établissons un contrôle démocratique sur les missions d'In-Cité, notamment sa signature des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
 - Accélérons la création de logements sociaux afin d'atteindre et dépasser au plus vite le taux de 25% dans tous les quartiers.
 - Engageons un programme volontariste de rénovation et d'isolation des logements SANS AUGMENTATION DE LOYER.
 - Plafonnons les loyers y compris en secteur privé (indexation en fonction du revenu disponible).
 - Ouvrons des lieux d'hébergement d'urgence (avec chambres, douches, bagagerie, laverie...) ainsi que des accueils de jour pour toutes et tous.
 - Ouvrons des Résidences pour Personnes Âgées et des EHPAD publics
 - Luttons contre l'ubérisation du logement en contrôlant strictement les locations touristiques « à la nuitée », « au weekend » ou « à la semaine »
 - Créons un office foncier public non soumis aux pressions des promoteurs
 - Encourageons la mise en place d'offices fonciers solidaires qui permettent de démembrer les propriétés, d'encadrer les prix et d'appuyer les initiatives non spéculatives comme les coopératives d'habitant.e.s.
 - (1) Le Droit au logement est consacré par la loi, par la jurisprudence du Conseil constitutionnel et par les engagements internationaux de la France.

